



Saint-Germain  
lès-Corbeil

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 avril 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N°19-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<p>Convocation en date du 28 mars 2023 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 28 mars 2023</p>	<p><b>PRESENTS :</b> M. PETEL Yann, Maire, Mme LE BELLEC Florence, M. GARIN Bertrand, Mme BINEAU Pierrette, M. CARRIOL Patrice, Mme BADIÉ Aline, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. GOUJON Jean-Marie, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. LE GOUELLEC Yannick, M. MICHAUT Ange, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. BOLENGU Julien, M. DAL ZOTTO Alain, M. COPEL Philippe.</p>
<p>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 04 avril 2023 au 04 juin 2023</p>	<p><b>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :</b> M. RANCHER Jacques, ayant donné pouvoir à M. LORIN Pierre Mme PETEL Brigitte, ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme CARRIOL Pauline, ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice</p>
<p>Conseillers En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 23</p>	<p><b>ABSENTS :</b> Mme PODEVIN Cécile, M. ROUGER Philippe, Mme THELLIEZ Aude, Mme WELLNER Valérie, Mme TAVERNIER Brigitte, M. SERRE Jean-Philippe.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme SEJOURNE Jeannine</p>
<p><b>OBJET : Convention d'occupation provisoire d'emprise sur terrain accordée à titre gratuit pour la construction du magasin d'alimentation « Grand Frais »</b></p>	

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1,  
**VU** l'article L. 2122-21 1° du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « Le Maire administre les propriétés de la commune » ;  
**VU** les autorisations d'urbanisme relatives à la construction d'un magasin d'alimentation sur les parcelles cadastrées AK n°18 et AK n° 19, référencées comme suit :

- o PD 091 553 11 1 0001 accordée par arrêté du Maire n° 2022-38 en date du 02 août 2022 ;
- o AT 091 553 22 1 0002 accordée par arrêté du Maire n° 2022-41 en date du 09 août 2022 ;
- o PC 091 553 22 1 0003 accordée par arrêté du Maire n° 2022-44 en date du 11 août 2022.

**CONSIDÉRANT** que la convention susmentionnée est une autorisation d'occupation temporaire du domaine privé communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DECIDE** d'approuver la signature, d'une convention autorisant la SCI GFDI 155 – Saint Germain-Lès-Corbeil représentée par Mme BERODIER Françoise et M. MESTDAGH Pierre, à occuper la parcelle communale cadastrée AI 70, à titre gratuit, pour une durée de 6 semaines à compter de la date de sa notification,

Délibération 8/9 – feuillet 1/2

**DIT** que la publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération municipale et sur le site internet de la ville,

**DIT** que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

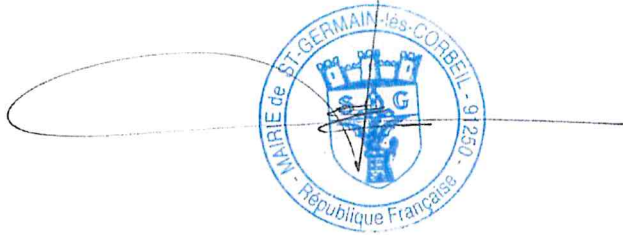
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Vice-président en charge de la politique sportive de  
Grand Paris Sud,

Yann PÉTEL



Le secrétaire de séance

Délibération 8/9 - feuillet 2/2